

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 28 AOUT 1987

N° 3183 /15.00

→ SDB pour classer

*(Handwritten mark)*

Révérende Soeur Jean Berchmans  
C/O Atelier de JANJA  
Paroisse de JANJA  
RUHENGURI

Révérende Soeur,

En réponse à la lettre m'adressée par la Supérieure Générale de la Congrégation des BENEBIKIRA et relative à votre affectation à l'Atelier de JANJA sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal,

Je porte à votre connaissance que votre contrat de travail avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est résilié à partir du 31 Août 1987.

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie  
KIGALI
- Révérende Soeur Supérieure Générale de la Congrégation des BENEBIKIRA  
BUTARE
- ✓ - Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse au MIJEUCCOOP  
KIGALI
- Monsieur le Gestionnaire des Crédits au MIJEUCCOOP  
KIGALI

Pour le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en congé

MUGENZI Bernard  
Secrétaire Général.-

